



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 09383

Numéro SIREN : 418 009 726

Nom ou dénomination : SOCIETE D'AUDIT ARNOULD BACOT - S.A.A.B

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2015 sous le numéro de dépôt 62283



1506234601

DATE DEPOT : 2015-07-03

NUMERO DE DEPOT : 2015R062283

N° GESTION : 1998B09383

N° SIREN : 418009726

DENOMINATION : SOCIETE D'AUDIT ARNOULD BACOT - S.A.A.B

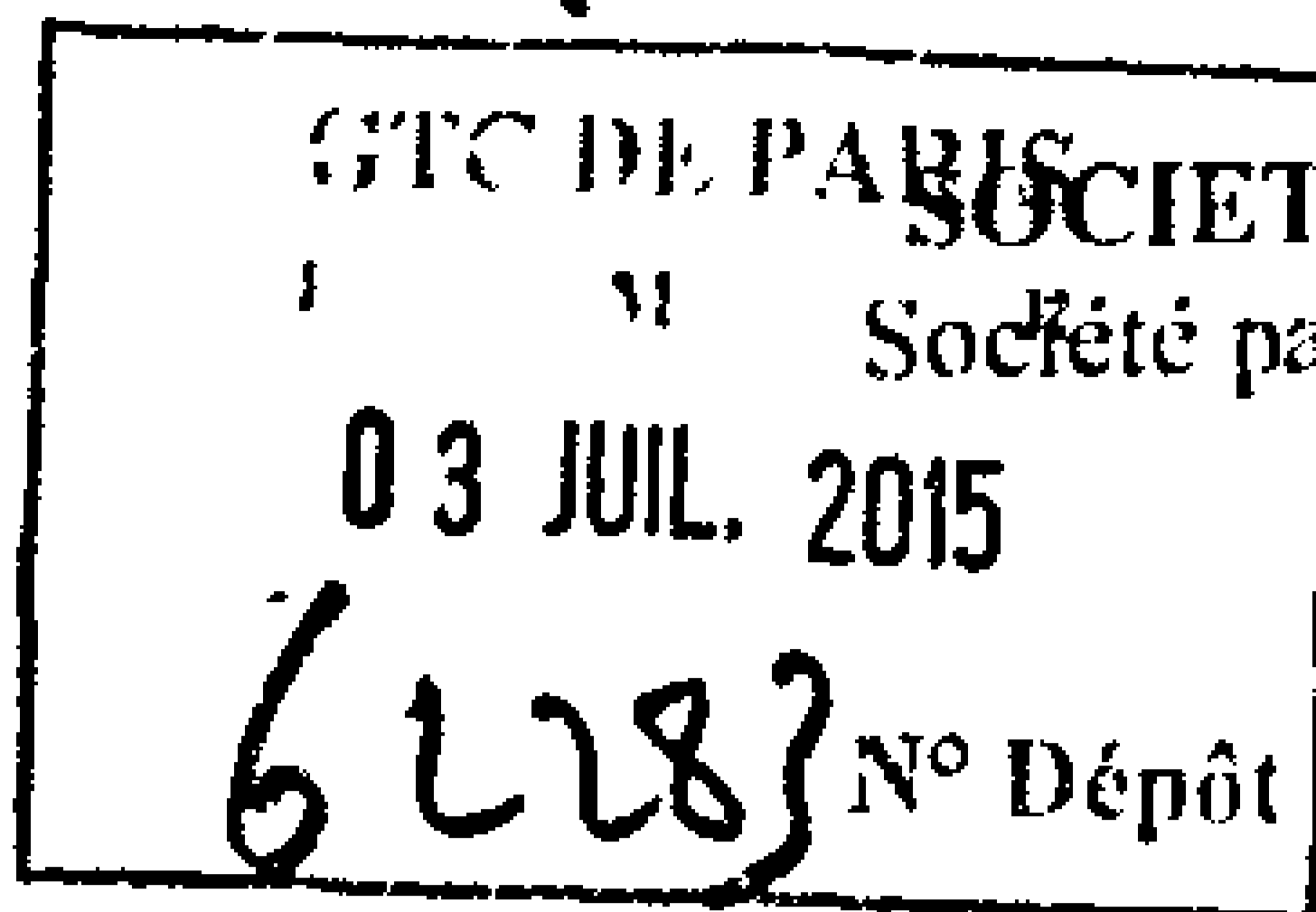
ADRESSE : 46 rue Cardinet 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2015/06/08

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL



SOCIÉTÉ D'AUDIT ARNOULD BACOT - S.A.A.B
Société par actions simplifiée au capital de 44 424 euros
Siège Social : 46. rue Cardinet
75017 PARIS
RCS Paris B 418 009 726

98 B 9323

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 JUIN 2015**

PG

C2 CN

L'an deux mille quinze, le 8 juin à 16 heures, les associés de la Société d'Audit Arnould Bacot (S.A.A.B) se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la présidence.

Les associés et le commissaire aux comptes ont été convoqués verbalement par le Président, comme prévu dans les statuts.

Les associés signent la feuille de présence. Le commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31 décembre 2014.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Lecture du rapport établi par le Président.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2014. Quitus au Président.
- Affectation du résultat.
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10, al. 1 et 2 du code de commerce.
- Nomination d'un Président d'honneur.
- Désignation de la société EMERSON FINANCE en qualité de Président de la société en remplacement de Monsieur Arnould Bacot, démissionnaire.
- Désignation de la société 31 DOUZE en qualité de Directeur Général de la société en remplacement de Monsieur Gabriel Galouzeau de Villepin, démissionnaire.
- Questions diverses.

Le Président donne alors lecture de son rapport puis ouvre la discussion. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels est ensuite donnée.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PD M M

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve ces derniers tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de 112 472 € de la façon suivante :

- Report à nouveau	226.827 €
- Bénéfice net de l'exercice	<u>112.472 €</u>
- Total à affecter	339.299 €
- Dividendes à verser (150 € pour chacune des 954 actions)	<u>143.100 €</u>
- Solde au Report à nouveau	196.199 €

L'assemblée prend note que le dividende sera mis en paiement le 15 juin 2015.

Ce dividende est intégralement éligible pour les personnes physiques à la réduction de 40 % mentionnée à l'article 158-3 2° du CGI.

En vertu des dispositions de l'article L. 136-7 1 - 1° du Code de la sécurité sociale, les sommes attribuées effectivement aux actionnaires Personnes Physiques correspondent aux dividendes nets, c'est-à-dire au montant des dividendes diminués du montant des prélèvements sociaux (15.5 % en 2014) que la société doit prélever à la source et verser au Trésor Public.

Conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, un prélèvement non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 21 % (acompte sur l'impôt dû) s'applique obligatoirement sur les revenus distribués aux contribuables, personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, sauf dispense sous certaines conditions.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte des montants distribués, à titre de dividendes, au titre des 3 précédents exercices :

Exercice clos au	Dividende brut / action
31/12/2011	90 €
31/12/2012	0 €
31/12/2013	0€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PD V / MV

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10, al. 1 et 2 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris note de la démission de Monsieur Arnould Bacot de son mandat de Président en date du 8 juin 2015, décide de nommer Monsieur Arnould Bacot Président d'honneur de la société S.A.A.B.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer la société Emerson Finance en date du 8 juin 2015, société à responsabilité limitée au capital de 3.268.682 euros dont le siège social est situé au 48 rue Cardinet 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 719 178, aux fonctions de président de la société S.A.A.B pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Arnould Bacot, président démissionnaire.

La société Emerson Finance sera représentée par ses deux co-gérants :

- Madame Patricia Duret, née le 2 mai 1975 à Paris, demeurant au 28 avenue du Président Kennedy, 75016 Paris.
- Monsieur Fabrice Ménascé, né le 24 août 1971 à Levallois Perret, demeurant 190 avenue Victor Hugo 75016 Paris.

La société Emerson Finance, par la voix de ses co-gérants, déclare accepter ses fonctions de Président de la société S.A.A.B.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Gabriel Galouzeau de Villepin de son mandat de Directeur Général en date du 8 juin 2015, et propose de nommer en date du 8 juin 2015, la société 31 DOUZE, société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé au 14 rue des Marronniers 75016 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 530 945 104.

représentée par Monsieur Gabriel Galouzeau de Villepin, agissant en qualité de gérant, aux fonctions de Directeur Général de la société S.A.A.B. pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Gabriel Galouzeau de Villepin, Directeur Général démissionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance. Le présent procès-verbal a été dressé qui, après lecture, a été signé par les associés.



Original Certifié
conforme par Monsieur
Fabrice Méhanna, représentant
légal et coprésident d'Equison
Finances, Président de la SAAB.